L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 26 DÉCEMBRE 1886.

LOUISIANE.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle Ibérie, paroisse Ibérie, du 25 décembre :

Nous venons de faire une excursion sur l'embranchement du chemin de fer Southern Pacific, qui longe le Cypremort, et nous y avons recueilli les renseignements suivants :

Comme beaucoup de planteurs ont envoyé leur sirop à une de deux raffineries situées juste au-dessous de Franklin et que la granulation n'est terminée nulle part, on n'a encore obtenu que des résultats approximatifs.

MM. Calder et De la Greve sur leur propriété Chonpique, ont fini de rouler, le 15 ; ils ont fait 275,000 livres de sucre. La moyenne à l'acre a été de 1,850 livres. Le sirop a été envoyé à la raffinerie Alice C., par chemin de fer, dans de vastes réservoirs.

Sur l'habitation Edouard Sigur, la roulaison est terminée depuis le 9 courant. Le sirop a été envoyé à la raffinerie de M. Ferris.

Sur l'habitation Glencoe, à M. Wm T. Kemper, il y a eu un assez grave accident, vers la fin des travaux. On a, pourtant, fini, le 13 décembre, après avoir obtenu une quantité de sirop équivalant à 250,000 livres de sucre. M. Kemper granule à la raffinerie Alice C., tenue par MM. Calder et Creevy. M. Kemper a, de plus, quelques familles qui cultivent la canne à la part. Sous ce rapport, c'est un véritable pionnier ; il a montré un rare esprit d'initiative. Il sera le premier à vendre ses cannes à une usine centrale.

M.E.C. Noverat a fini de rouler le 9 du courant, mais il lui a été impossible de nous dire ce qu'il retirerait de son jus, qu'il a envoyé à la raffinerie Franklin.

M. Aymar Sigur a terminé le 10. Aucun renseignement particulier.

Sur l'habitation Crawford, à M. John Chaffe; la roulaison n'est pas encore finie ; mais on compte faire 175,000 livres de sucre. Le sirop a été envoyé à la raffinerie Alice C.

MM. Callery frères ont achevé, le 14 ; ils avaient fait une quantité de sirop qui représentait 250,000 livres. La granulation a eu lieu à la raffinerie de Franklin.

M. Patt Scally a éteint ses feux le 4 du courant, après avoir fait environ 243,000 livres. Une partie, seulement, du sucre a été raffinée par M. Ferris.

MM. L. P. Patout et Cie., sur l'habitation Ivanhoe, ont terminé le 15 ; ils doivent avoir fait environ 800,000 livres de sucre. Ils ont granulé chez Mme Ernest D. Borgnieres. Cette dame, ainsi que M. Jules Burgnieres, ont fait à peu près la même récolte.

M. W. F. Weeks, sur Grand Cote, a fini, le 14, et fait environ 600,000 livres de sucre.

M. Ed. Scannel a terminé et fait, le 15, 810,000 livres. Il a fait 133 acres de sucre à la tonne de cannes.

Juste au-dessous de Franklin, l'habitation Garden City, a fait 490,000 livres de sucre clarifié : elle a granulé à Riverside, chez M. G. G. Zénor.

M. Louis James a fait environ 300,000 livres.

L'habitation Ellerslie, propriété de M. John Chaffe, sur le Bayou Salé, a fait environ 600,000 livres de sucre, contre 658,000 livres, l'an dernier.

L'habitation Garnett, paroisse Ste-Marie, a récolté une canne de neuf pieds six pouces de haut, avec 34 nœuds.

Dans la paroisse Terrebonne, la ferme Mulberry a, il y a quelques années, produit une pomme de terre pesant vingt livres.

—Nous avons, depuis quelque temps, souvent parlé avec éloges de la remarquable récolte de sucre obtenue par M. Daniel Thompson, paroisse Ste-Marie—résultat des machines perfectionnées qu'il emploie et, surtout, de son «Shredder,» de son double moulin, de son appareil d'évaporation à double effet.

Il n'y a plus à en douter, le nouveau système donne, dans l'extraction, une augmentation de plus de *cinquante pour cent* sur l'ancien. Nous voulons donner une nouvelle preuve de la déperdition de matière saccharine qui a lieu avec le système des cylindres. M. Henry Studniczka a analysé, dernièrement, la bagasse de M. D. Thompson et il a constaté une perte de 19 1/2 pour cent par tonne de cannes. C'est moins d'un pour cent de perte de sucre ; on peut en déduire que, si l'on pousse à son extrême limite le système de la roulaison, au moyen "Shredder" de la canne, au moyen de cylindres perfectionnées plus puissants et avec l'aide du Régulateur McDonald, on arrivera à obtenir si l'on veut, avec profit, de reconvrir finalement à la Diffusion.

Le tonnage de la canne, à l'acre, a été faible, cette année, à cause du temps, qui a été entièrement défavorable à la pousse; cependant, certaines habitations ont obtenu d'assez beaux résultats. Nous citerons, entr'autres, MM. Jacob frères, de l'habitation Uncle Sam, paroisse St-Jacques. Ils ont fait 750,000 livres de sucre clarifié, avec une moyenne de 20 tonnes à l'acre. En quelques endroits, ils ont récolté 37 tonnes. La moyenne du sucre n'a été que de 95 livres par la tonne de cannes, ou plus de cinquante pour cent de moins que M. Thompson. Il n'est pas possible qu'il y ait une aussi grande différence entre les terrains des deux propriétés. Il faut donc la chercher dans les machines. On peut, par là, juger de la perte que l'on fait, nécessairement, en se bornant au Vacuum Pan, sans le double et le triple effet. L'extraction est alors beaucoup moindre.

—Nous lisons dans le *Chief*, de Donaldsonville :

Sur Peytavin, MM. Leman récolteront au moins 1,500,000 livres. C'est l'évaluation qu'ils avaient faite au commencement de la roulaison.

Sur Palo Alto, MM. Leman et Lum ont obtenu 1,400,000 livres. C'est la meilleure récolte faite sur cette habitation. La moyenne de sucre à la tonne a été de 125 livres.

Sur Ste Elizabeth, le capitaine John T. Nolan a obtenu 300,000 livres contre 400,000, l'an passé.

Sur Point Houmas, M. J. C. Cofield a fait 750,000 livres, ce qui est un déficit de 25 0/0 sur la récolte de l'an dernier.

Voici les chiffres approximatifs pour les propriétés de M. Beirne : Orange Grove, 900,000 livres ; Riverton, 600,000 ; Clarke, 950,000 ; Conway fera environ 750,000. Donaldson a fait 550,000.

— On nous écrit, de Pont Breaux, que la cueillette du coton est terminée. Bien que les rapports soient un peu contradictoires, on peut affirmer, dès maintenant, que la récolte sera un peu moins abondante que l'année dernière.

Quant à la récolte de sucre, elle ne vaut presque pas la peine qu'on en parle. De belles habitations, telles que celles de MM. Broussard, Scott, Millikeu et autres, sont ruinées. Leurs sucreries existent encore, uniquement pour témoigner de l'ancienne grandeur de ces magnifiques propriétés.

La récolte de maïs et de pommes de terre a été satisfaisante. La population n'aura pas besoin d'avoir recours à la Nouvelle-Orléans pour s'en procurer.

Le *Propagateur Catholique* d'hier :

Une décision de Rome, en réponse à la demande faite par les Pères du Concile de Baltimore, ayant décrété l'uniformité dans tous les Diocèses des Etats-Unis, en ce qui concerne les fêtes d'obligation, le premier janvier, jour de la fête de la Circoncision, doit être sanctifié comme le saint jour du Dimanche.

Messieurs les curés auront à l'annoncer à leurs paroissiens.

Nous sommes heureux, du reste, de constater qu'il est d'usage parmi nos Catholiques, de commencer l'année par l'assistance au saint sacrifice de la messe, afin d'attirer sur les vœux et les souhaits de la saison les Bénédictions célestes.

Ce qui était de dévotion est devenu une obligation. Qu'à l'assistance de la messe on joigne l'abstention de toute œuvre servile, l'année s'ouvrira ainsi par un acte de religion qui obtiendra sûrement pour nous et notre chère Louisiane les grâces de la Divine Providence.

Nlle-Orléans, 16 décembre 1886.

F. X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

Par mandement de Mgr l'Archevêque.

L. A. CHASSÉ,
Chancelier.

En conformité avec les décisions du troisième Concile Plénier de Baltimore et en les réponses du clergé à la circulaire du 27 novembre dernier, Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de la Nouvelle-Orléans a nommé comme membres de son conseil les prêtres dont les noms suivent :

Très Rév. Chas. M. Menard, Recteur à Thibodaux.
Très Rév. J. H. Dubernard, Recteur à Donaldsonville.
Rév. J. S. Subileau, Eglise St-Augustin, N. O.
Rév. L. A. Chassé, chancelier, Archevêché.
Rév. P. L. Thévis, Recteur, Eglise de la Trinité, N. O.
Rév. J. D. Flanagan, recteur, Eglise St-Pierre, N. O.
Archevêché, 22 décembre 1886.

Par mandement de Sa Grandeur Monseigneur F. X. LERAY, archevêque de la Nouvelle-Orléans,

L. A. CHASSÉ,
Chancelier.

X..... le célèbre financier qui a des bonquets et des écrins pour toutes les "étoiles," dînait, dernièrement, dans un restaurant huppé de Paris.

Tout à coup, il s'exclame violemment :

—Garçon !

—Monsieur ?

—Comment ! dans une maison de premier ordre, je trouve un cheveu dans la soupe !

Le garçon, qui le connaissait, prit le cheveu, et l'examinant :

—Pardon, monsieur, c'est une attention qu'on a eue pour vous.

—Quelle attention ?

—C'est un cheveu de Mme Théo.

Le front de X..... s'éclaire.

—C'est différent, dit-il, remettez-le dans l'assiette !

Un boucher de Paris, né malin, a fait mettre à la devanture de son magasin une enseigne ainsi conçue :

Messieurs les passants
Mesdames les passantes
Si j'ai un conseil à vous donner
C'est de vous laisser prendre
A mes filets de.... bœuf !

Vieux époux mis en scène par un journal illustré : le mari plein de philosophie : la femme, acariâtre.

—Je m'en vais, dit un jour cette dame difficile.

—Et où vas-tu ? demande le mari tranquillement.

—Où je vais ? où je vais ? s'écrie madame. Et pourquoi cette question offensante ? Il faut donc, après cinquante ans de vertus, que je me justifie. C'est cela ! Faites-moi suivre ! Où je vais ? Sachez, monsieur, que j'irai où je voudrai et que j'y resterai aussi longtemps que je voudrai.

—C'est cela, répond le mari sans s'émouvoir, mais pas plus longtemps parce qu'alors je serais inquiet.

Statistique religieuse en Allemagne : d'après le dernier recensement, il y a en Prusse 18,245,587 protestants, 19,621, 624 catholiques, 83,020 autres chrétiens, 366,543 israélites et 165 membres d'autres religions. Concernant 3.529 autres personnes, les indications manquaient ou étaient insuffisantes.

Entre farceurs.

—Savez-vous quel est le pays, unique au monde, qui a résolu le problème de la quadrature du cercle ? Eh bien, c'est la Prusse.....

—Pourquoi ?

—Parce qu'elle a trouvé le moyen d'ajuster des casques ronds sur des têtes carrées.

A la Bourse :

—Tu sais que le changeur Zède est en faillite.

—Vraiment ! et qu'a-t-il laissé ?

—La caisse complètement vide ; pas même une corde pour suspendre ses paiements.

Location de chambre :

—Combien votre chambre ?

—Dix francs par jour.

—Dix francs !..... Y compris la table, alors ?

—Parfaitement, monsieur, et une table en noyer, encore !

Fin d'un discours de réception à l'Académie française :

" Messieurs, l'élu de ce jour laisse derrière lui, deux concurrents. Ces derniers auront prochainement, je l'espère, l'occasion de solliciter vos suffrages ..."

Têtes des plus vieux immortels !

Copié dans un livre d'ordres, par le *Rappel* :

"3 juillet : Les commandants d'escadron me remettront demain, au rapport, l'état des hommes qui ont une femme dans le corps."

Un gros monsieur, que le *Charivari* nous montre sur le boulevard, promenant sa digestion, est imploré par une mendiante du plus pitoyable aspect, tenant un enfant sur son bras :

—Monsieur, nous n'avons pas mangé depuis trois jours...

—Vous devriez changer de profession. Les jeûneurs commencent à agacer le public !

Une jolie définition :

ALIBI.—La patrie des voleurs.

Un Policier d'autrefois.

Les pages émouvantes qu'on va lire sont d'un maître écrivain, du comte de Kératry, ancien député, ancien préfet de police au 4 Septembre. Le sujet qu'il a pris est tout d'actualité. C'est M. Claude, un des chefs de la Sûreté.

A mi-chemin, sur la route vicinale partant de Saint Brieuc, et longeant la baie jusqu'à la vieille ville de Cesson, demeure à cette époque de M. Glais-Bizoin, le légendaire et sympathique député de l'opposition sous l'Empire, le touriste s'arrêtait avec plaisir au pied d'un ancien manoir, bien ombragé de grands chênes et connu sous le nom de la "Closerie". La vue de la mer et de la falaise à pic, au-dessus de laquelle tournoyaient les cormorans, y était particulièrement attachante.

Le manoir tombait presque en ruines : le jardin restait en friche. Ce petit domaine était habité par deux femmes, l'une déjà âgée, aux habits de veuve : l'autre, sa fille, parée de ses vingt ans, au visage aimable, mais toutes deux à l'aspect triste comme des gens qui ont souffert. Depuis deux ans, elles s'étaient installées en maîtresses à la Closerie, sortant à peine : parfois, une promenade sur la grève, une visite à l'église voisine, une course au bourg pour les acquisitions de la semaine. Causant à peine, toujours souriantes, elles avaient grand air, ce qui les avait fait aimer des habitants. D'où venaient-elles ? On l'ignorait et on ne leur demandait point. Elles avaient conquis, par leur attitude, droit de cité dès la première heure, et quand, à la tombée du jour, on les apercevait travaillant à la couture sur leur petite terrasse qui dominait la route, les paysans les saluaient avec déférence. Une indiscrétion du facteur avait seule fait connaître qu'elles recevaient tous les mois une lettre chargée d'un notaire de Lamballe ; que la mère, veuve d'un capitaine au long cours, de Dunkerque, perdu dans un naufrage, se nommait Mme Kervic, et sa fille, Jeanne. On ne savait rien d'autre.

***

Le 3 juillet 186.... au soleil couchant, le cantonnier et deux métayers, revenant du marché de la ville, étaient en arrêt devant le portail de la Closerie. Ils constataient que, depuis deux jours, les châtelaines n'avaient point apparu sur leur terrasse, contre toute habitude ; que les volets étaient demeurés étroitement fermés ; enfin, que le facteur remettait de sonner vainement à la grille. Ce dernier était porteur du pli mensuel recommandé, et ne savait à qui s'adresser.

Après un long colloque, il fut décidé que le cantonnier escaladerait la terrasse et pousserait en reconnaissance jusqu'à la porte du manoir. Quelques secondes écoulées, le cantonnier lançait un cri de détresse et appelait au secours. Rejoint par ses interlocuteurs, il eut à peine la force de parler. Le regard effaré, il se borna à montrer du doigt la porte qu'il avait entrebâillée. Les assistants reculèrent d'effroi, en se signant, à l'aspect de Mme Kervic, étendue sans vie sur le plancher ; le cadavre était jaune, le visage violacé. Aucun des visiteurs n'osa franchir le seuil. Le cantonnier fut dépêché en toute hâte à la gendarmerie du bourg, pour donner avis du crime ou de l'accident.

La nuit est venue : la foule s'est amassée sur le chemin. Les bruits des conversations se perdent au milieu du fracas de la marée montante qui donne assaut à la falaise rongée dans sa base. Voici que chacun s'écarte pour livrer passage au maire, au recteur et au juge de paix, flanqués de deux gendarmes. Du procède de suite à l'examen des lieux, tout en attendant l'arrivée du procureur impérial, mandé de Saint-Brieuc.

***

Le vieux manoir se composait d'un rez-de-chaussé avec premier étage : deux ailes basses par derrière, une grange et une étable. Au rez-de-chaussée, à droite, s'ouvre la pièce où Mme Kervic est tombée : c'est la salle à manger ; à gauche, séparée par un couloir, est la cuisine. Au fond, un petit escalier tournant, en pierre, conduit aux deux chambres du premier étage surmontées d'un grenier à pigeon. La première question qu'adressent les magistrats au cantonnier porte sur le nombre de personnes résidant d'habitude à la Closerie. Il est constaté que Mme Kervic vivait seule avec sa fille, sans aucune domesticité à ses côtés. Aussitôt on se livre aux recherches : rien d'insolite dans la cuisine.

L'escalier gravi, on pénètre dans la première chambre : c'est celle de la mère. Le lit est défait : il est assé de reconnaître que la victime, déjà couchée, a dû se relever. Les vêtements de jour déposés avec soin sur une chaise confirment cette présomption : d'ailleurs, rien n'est dérangé ; pas le moindre désordre, aucune trace d'effraction.

On ouvre alors une porte communiquant avec la seconde chambre : un cri d'horreur s'échappe des lèvres du recteur. Jeanne Kervic est couchée raide dans son lit inondé de sang comme le parquet. La couverture a été abaissée jusqu'à la ceinture : un coup de poignard l'a frappée en plein cœur. Surprise dans son sommeil, elle a été foudroyée sur place. Ici, pas plus que dans les autres appartements, ne se révèle de délit de meubles : tout est à sa place. Le grenier, l'étable et la grange n'offrent aucune particularité.

Sur ces entrefaites, entre le procureur impérial. Mis au courant du double crime et du premier examen auquel on s'est livré, il recommence l'inspection du corps de Mme Kervic. Des empreintes non équivoques sur le cou, la congestion de la face, tout indique qu'elle a succombé à la strangulation. Un flambeau à serre, la bougie brisée en deux, indique qu'il y a eu lutte dans l'obscurité. Sur la table encore servie, deux verres à pied, l'un vide, l'autre à moitié plein : une bouteille de vin rouge aux deux tiers entamée, du pain, un reste d'andouillette du pays, une assiette et un couteau, puis une seule serviette. On examine portes et fenêtres intérieures : les volets sont partout intacts. Nulle part, on ne relève la moindre pesée sur les entraves ou les loquets.

La nuit étant déjà trop avancée pour inspecter la façade extérieure et ses abords, le procureur ordonne l'apposition ces scellés, remettant au lendemain une visite plus minutieuse. Les deux gendarmes et le garde champêtre sont chargés de faire veille autour de la propriété, close de murs d'allées, avec ordre de ne laisser pénétrer âme qui vive, crainte de détruire les empreintes que pourra révéler l'enquête ultérieure.

***

Le lendemain matin, alors que les veilleurs de nuit séchaient encore leurs vêtements humides d'embrun à un feu pétillant de genêts et d'ajoncs marins, débouche au grand trot une voiture fermée qui vint s'arrêter à la grille de la Closerie. Trois hommes en descendirent, salués par les gendarmes. C'était le procureur impérial accompagné de son greffier et d'un nouveau venu. Les scellés levés, la lugubre tournée recommença. Il était aisé de deviner que le dernier personnage avait été mis déjà au courant des faits constatés la veille, à voir la précision avec laquelle il opérait et se dirigeait à travers les différentes pièces.

L'inconnu attirait l'attention. Petit et trapu, vif et content, légèrement grisonnant, paraît dans la force de l'âge, au regard bleu et profond, le sourire sur les lèvres avec une teinte de bonhomie, inspirant confiance, même aux criminels, tel était l'aspect de l'agent de la sûreté expédié nuitamment de Paris à Saint-Brieuc, sur la requête du procureur. Cet agent, c'était M. Claude, plus tard chef de la Sûreté, dont la mise à l'écart après la guerre porta un coup irréparable à l'organisation de la police secrète. Il eût été difficile de procéder à un meilleur choix. Policier dans l'âme, avec une rare connaissance du cœur humain, ce fonctionnaire avait déjà fait ses preuves. Rarement il s'était trompé de piste ; car il était servi par une puissance de déduction telle que, maintes fois, sur le plus mince indice, il avait reconstruit exactement la scène réelle du crime commis, comme s'il en eût été le témoin. Paris, c'était son élément ; il connaissait tous les bouges, tous les trucs ; il connaissait sur le bout du doigt tout son personnel de condamnés en rupture de ban ; il en jouait à son gré. Il allait naturellement se trouver dépaysé sur ce nouveau terrain.

Après avoir quitté la chambre de Jeanne Kervic dont il avait examiné longuement la blessure, M. Claude était redescendu dans la salle à manger, on l'attendait le procureur. La, s'asseyant devant la table dont aucun objet n'avait été déplacé, il la dévisagea, pour ainsi dire, pièce par pièce, puis il resta comme plongé dans une méditation profonde. Soudain, redressant son buste, l'œil ouvert, il regarda le magistrat, en disant ces mots : "Monsieur le procureur, je suis à vos ordres."

La scène était grave : le procureur, sachant à qui il avait affaire, se borna à lui répondre :

—Parlez, monsieur.—Quel est votre sentiment ? Sommes-nous en présence d'un vol, suivi ou précédé de meurtre, ou d'un acte de vengeance ?—Le crime a-t-il été commis par un ou plusieurs ? Voilà les points qu'il importe de déterminer, avant d'aller plus loin.

—Monsieur le procureur, mon humble sentiment, répondit l'agent, est qu'il n'y a eu ni vol ni tentative de vol.—La jeune fille a été tuée, durant son sommeil, d'un coup rapide et délibéré, préconçu, droit au cœur : elle a été frappée d'un couteau à virole.—La mère a été étranglée, prise à l'improviste par derrière, renversée et suffoquée.—Le crime remonte à près de soixante heures.—L'assassin a opéré sans complices.

A ces mots, dits froidement et d'une voix presque harmonieuse, le magistrat, mûri par l'âge et une vieille expérience, ne put s'empêcher de laisser percer une certaine impression flatteuse pour l'agent, dont la timidité naturelle était enhardie par cette marque d'encouragement. "Quant au mobile du crime, poursuivit-il, j'avoue qu'il m'échappe."

—Sur quels indices appuyez-vous vos dires ?

—La trace circulaire de la virole est nettement marquée sur les chairs : car, la lame ayant pénétré à fond dans la poitrine, le manche a fait arrêt et contusion.—Quant à la mère, la pression des dix doigts s'est exercée sur le devant du cou : vous pouvez constater la position reversée des doigts de l'assassin ; ce qui dénote sa position par derrière la victime.—La montre et la chaîne dans la poche de Teulon et pyramidalait à destination de Dakar. Le mari était grand-calme. Soudain, le vapeur arrête en marche. Un signal, parti du sémaphore, lui enjoignait de stopper. Puis, un canot de la majorité se détacha du quai, se dirigeant à force de rames vers le navire en partance. A peine accosté, un sergent d'infanterie de marine, portant la médaille de Crimée, déboucha du canot et embarqua à bord de la "Dryade." Arrivé sur le pont, il remit au second un pli officiel, à l'adresse du commandant qui se promenait fiévreusement sur la passerelle. Dès qu'il eut pris connaissance de la lettre, celui-ci lâcha l'ordre "machine en avant," et le vapeur reprit majestueusement sa marche, le cap sur Gibraltar.

La nuit s'est faite. Le commandant du bord, aussitôt la mise en route, est rentré dans sa cabine. Au moment où, à la lueur tremblotante de sa lampe, il achève à nouveau la lecture du pli officiel reçu au départ, est introduit par le plantoir le sergent d'infanterie de marine qu'il a fait mander. Ce dernier ayant salué militairement, le capitaine coupa court aux préliminaires.

—Asseyez-vous, monsieur, J'ai reçu des instructions qui vous sont particulières. Veuillez me mettre plus au courant.

—Commandant, un double assassinat a été commis près de Saint-Brieuc, il y a sept jours. De fortes présomptions ont porté le parquet à croire le coupable réfugié à votre bord. Sous ce déguisement militaire, que vous excuserez, j'ai mission de le découvrir, et j'espère y parvenir.

—Sur qui pèsent les soupçons de la justice, un de nos passagers de Saint Louis ?

—Non, commandant ; sur trois seconds maîtres partis de Brest, dans la nuit de mercredi dernier, avec ordre de rallier "la Dryade." J'ai en effet constaté tout à l'heure leur présence à bord, à l'appel du soir.

Leurs noms ?

—Hervé, Lagadec et Couillie : l'un d'eux doit être l'assassin.

—Faites votre devoir, monsieur. Quoique je croie peu à la présence d'un gredin dans mon équipage, j'ai ordre de vous assister. Vous me tiendrez au courant de vos recherches. Le secret doit être gardé. Tous les jours, à midi, je passe à l'avant. Quand vous aurez à me parler, venez vous sur mon passage, une cigarette à la main. Le soir venu, je ferai appeler ici le sergent..... !

—Renaud, mon commandant.

***

Huit jours de navigation se sont écoulés. On est en rade de Ténériffe. Le sergent Renaud, gai comme un pinson, toujours la chanson et la cigarette aux lèvres, est au mieux avec les seconds maîtres, dont il partage la gamelle et la chambrée. La chaleur du climat tropicale : on s'est réfugié à l'entrepont où la gaieté est grande. Un coup de sifflet à bâbord le lieutenant va passer la visite des effets d'équipement des sous-officiers. Un spectateur attentif eût été frappé de la fixité du regard du sergent, qui, l'avoue qu'il m'échappe."

—Sur quels indices appuyez-vous vos dires ?

—La trace circulaire de la virole est nettement marquée sur les chairs : car, la lame ayant pénétré à fond dans la poitrine, le manche a fait arrêt et contusion.—Quant à la mère, la pression des dix doigts s'est exercée sur le devant du cou : vous pouvez constater la position reversée des doigts de l'assassin ; ce qui dénote sa position par derrière la victime.—La montre et la chaîne dans la poche de Teulon et pyramidalait à destination de Dakar. Le mari était grand-calme. Soudain, le vapeur arrête en marche. Un signal, parti du sémaphore, lui enjoignait de stopper. Puis, un canot de la majorité se détacha du quai, se dirigeant à force de rames vers le navire en partance. A peine accosté, un sergent d'infanterie de marine, portant la médaille de Crimée, déboucha du canot et embarqua à bord de la "Dryade." Arrivé sur le pont, il remit au second un pli officiel, à l'adresse du commandant qui se promenait fiévreusement sur la passerelle. Dès qu'il eut pris connaissance de la lettre, celui-ci lâcha l'ordre "machine en avant," et le vapeur reprit majestueusement sa marche, le cap sur Gibraltar.

La nuit s'est faite. Le commandant du bord, aussitôt la mise en route, est rentré dans sa cabine. Au moment où, à la lueur tremblotante de sa lampe, il achève à nouveau la lecture du pli officiel reçu au départ, est introduit par le plantoir le sergent d'infanterie de marine qu'il a fait mander. Ce dernier ayant salué militairement, le capitaine coupa court aux préliminaires.

—Asseyez-vous, monsieur, J'ai reçu des instructions qui vous sont particulières. Veuillez me mettre plus au courant.

—Commandant, un double assassinat a été commis près de Saint-Brieuc, il y a sept jours. De fortes présomptions ont porté le parquet à croire le coupable réfugié à votre bord. Sous ce déguisement militaire, que vous excuserez, j'ai mission de le découvrir, et j'espère y parvenir.

—Sur qui pèsent les soupçons de la justice, un de nos passagers de Saint Louis ?

—Non, commandant ; sur trois seconds maîtres partis de Brest, dans la nuit de mercredi dernier, avec ordre de rallier "la Dryade." J'ai en effet constaté tout à l'heure leur présence à bord, à l'appel du soir.

Leurs noms ?

—Hervé, Lagadec et Couillie : l'un d'eux doit être l'assassin.

—Faites votre devoir, monsieur. Quoique je croie peu à la présence d'un gredin dans mon équipage, j'ai ordre de vous assister. Vous me tiendrez au courant de vos recherches. Le secret doit être gardé. Tous les jours, à midi, je passe à l'avant. Quand vous aurez à me parler, venez vous sur mon passage, une cigarette à la main. Le soir venu, je ferai appeler ici le sergent..... !

—Renaud, mon commandant.

***

Huit jours de navigation se sont écoulés. On est en rade de Ténériffe. Le sergent Renaud, gai comme un pinson, toujours la chanson et la cigarette aux lèvres, est au mieux avec les seconds maîtres, dont il partage la gamelle et la chambrée. La chaleur du climat tropicale : on s'est réfugié à l'entrepont où la gaieté est grande. Un coup de sifflet à bâbord le lieutenant va passer la visite des effets d'équipement des sous-officiers. Un spectateur attentif eût été frappé de la fixité du regard du sergent, qui, l'avoue qu'il m'échappe." Un moment on s'étonne de ne point voir le lieutenant à la porte de la maison, pâlissant devant lui, un bougeoir à la main. Après avoir renversé la lumière, le scélérat a saisi la malheureuse par derrière, l'a étranglée sans pitié ; puis, tranquillement, il monte poignarder la fille endormie. Après quoi, il s'est glissé dans l'ombre et a disparu.

—Ah ! c'est horrible, murmura Lagadec. L'a-t-on arrêté depuis ?

—Lagadec, regardez moi en face, tonna le vieux magistrat. A qui appartient ce couteau taché de sang ?

Le matelot, à l'aspect de l'arme meurtrière, crut voir luire devant ses yeux la glaive de la justice vengeresse : il ne balbutia qu'un mot inintelligible.

—Et vous, Hervé et Couillie, entrerent, et vinrent se placer, immobiles, devant le commandant qui leur dit :

—Vous êtes partis de Brest pour Toulon avec Lagadec. Une fois en route, Lagadec vous a-t-il quittés le soir à la garde de Saint-Brieuc ?

Réponses, sur l'honneur, par oui ou par non.

La réponse, "oui", tinta comme le glas. Lagadec, les yeux hagards, s'effondra sur ses jambes, en criant "grâce."

—Je vous informe, commandant, qu'il manque un bouton de derrière à la ceinture du pantalon de drap du second maître..... Lagadec ; pendant la revue d'habillement, le lieutenant lui en a fait le reproche.

—Vous en conclurez ?

—Que ce bouton s'est détaché pendant la lutte avec une des victimes

—Cette présomption ne suffit pas pour faire tomber la tête d'un brave marin, qui dort bien tranquille.

—Excuser, commandant, précisément Lagadec dort mal et parle tout seul : mauvais signe. Aussi, vais-je réclamer de votre bonté l'inspection du sac de Lagadec, et cela à son insu.

—Vous persistez, monsieur, c'est bien, répondit en maugréant le commandant, chez qui l'honneur de l'uniforme se sentait froissé. Demain, après le lavage du pont, je vous ferai quérir, et le sac de Lagadec sera ici à votre disposition.

M. Claude, car c'était lui, se retira l'air souriant ; en repartissant à l'avant, il se frottait le nez ; c'était bon signe, la bête de chasse était lancée, il fallait maintenant la rapprocher.

Le lendemain matin, l'agent de la Sûreté, en présence du capitaine, procédait à la perquisition du sac qu'il tenait entre ses jambes. On eût dit un avare tenant son trésor. Rien n'échappait à son œil magnétiseur. La moindre tache sur le vêtement le faisait entrainer ; il cherchait partout une trace de sang démonstratrice : il voyait rouge. Le sac déjà était presque vide ; la déception était complète. Plus rien qu'une chemise et quelques objets de toilette enveloppés dans un chiffon.

Subitement, la main de l'agent, étreignant le chiffon non encore développé, tressaillit et s'arrêta. Il avait la sueur au front ; on eût dit qu'il avait ressenti une secousse électrique.—Le limier avait le nez au vent. Le bâton de M. Claude déroula lentement le chiffon avec amour : il se transigura à ce point que le commandant, qui l'observait, eut le pressentiment douloureux. Du chiffon, tombent un dé, des plumes, du savon.... et un couteau à virole. M. Claude, redevenu maître de lui-même, ouvre la lame, tire lentement de son portefeuille une empreinte rougeâtre, circulaire, fixée sur toile, la rapproche de la virole certisant le manche de bois, examine les interstices de la rainure à l'aide d'une petite loupe. Puis, se levant, d'une voix calme, l'homme de justice, qui semblait grandi de dix coudées, laissa tomber ces paroles de feu :

—Commandant, au nom de la loi, je requiers l'arrestation immédiate du nommé Lagadec. Je l'accuse d'un double meurtre. Voici le couteau de l'assassin ; voici le sang d'une de ses victimes.....

Ce disant, il montra, sous un rayon de soleil, le filet de sang caillé qui avait filtré dans la rainure du manche ; puis, se radoucissant, il reprit :

—Mais avant de procéder à l'interrogatoire sommaire du prévenu, je veux éclairer votre religion et dissiper vos scrupules.

Après renseignements pris à la préfecture maritime de Brest et à la gare du chemin de fer, j'ai eu une longue conférence avec le notaire de Lamballe, dépositaire de la modeste fortune Mme Kervic, 60,000 francs environ, sans compter le petit domaine qu'elle habitait à l'issue de cet entretien, ma conviction était faite ; mais elle ne pouvait suffire à des juges. Car le duel entre la justice et l'assassin est terrible, voyez-vous, commandant, alors que l'échafaud se profile à l'horizon. Je me suis donc décidé à ce pénible voyage, pour faire dénoter la vérité, pour y trouver les preuves matérielles que les scélérats, qui ont tout prévu sauf cela, ne sont jamais assez disparaître. Voyez ce bouton, il m'a mené à Brest, à Ténériffe et au couteau meurtrier. A cette heure, tout est fini ; sachez donc que Lagadec est le neveu propre de Mme Kervic. Héritier naturel du sang qu'il a versé, il a tué pour hériter à distance ; sans le bouton, il eût vécu en bon rentier.

Le commandant, pâlissant tristement la tête, ne rassit et donna. Un matelot de service entra. "Faites prévenir le premier officier de quart que je veux lui parler." A l'entrée de l'officier, M. Claude s'était éclipsé.

—Lieutenant, dit le commandant d'un ton sacerdotal, donnez l'ordre que le second maître Lagadec soit amené immédiatement dans mon cabinet, après le repas du soir. Vous l'accompagnerez avec le commissaire. Jusqu'à ce soir, qu'on le garde à vue, sans qu'il s'en aperçoive.

***

Les fanaux sont allumés. M. Claude arrive la premier chez le commandant : sans moustache, en habite bourgeois, il est méconnaissable.

—Il importe, commandant, pour accélérer la marche de la justice, d'obtenir l'aveu direct du coupable. Je vous serai reconnaissant de me laisser parler le premier au prévenu.

—C'est entendu.

—Je vous serai obligé de faire comparaître comme témoins les seconds maître Hervé et Couillie.

Lagadec apparut, le béret à la main : il était suivi des deux officiers du bord. M. Claude aussitôt se tournant vers lui :

—Monsieur, dit-il, je suis le chancelier du consulat de France à Ténériffe. J'ai été chargé de vous apporter une fort triste nouvelle.... Mme Kervic, votre tante, et sa fille ont été assassinées.

Lagadec ne broncha pas sous le coup.

—Est-ce possible ? monsieur, se borna-t-il à répondre avec commisération. A-t-on quelques détails ?

—Oui, je vais même vous les communiquer.

Et, à mots saccadés, l'étreignant sous son regard d'acier, le policier, fait accusateur public, parla ainsi :

—Dans la nuit du 16 au 17 du mois dernier, vers dix heures, un voyageur, descendu du train de Brest, s'est présenté à la Canaque, rue de Mme Kervic. Sur son nom, celle-ci lui a ouvert la porte, l'a fait entrer dans sa salle à manger. Prétexte de reprendre le train du matin pour Paris, la maîtresse de la maison lui a servi alle même à manger, sans réveiller sa fille. Au moment de se séparer, Mme Kervic reconduit le visiteur à la porte de la maison, pâlissant devant lui, un bougeoir à la main. Après avoir renversé la lumière, le scélérat a saisi la malheureuse par derrière, l'a étranglée sans pitié ; puis, tranquillement, il monte poignarder la fille endormie. Après quoi, il s'est glissé dans l'ombre et a disparu.

—Ah ! c'est horrible, murmura Lagadec. L'a-t-on arrêté depuis ?

—Lagadec, regardez moi en face, tonna le vieux magistrat. A qui appartient ce couteau taché de sang ?

Le matelot, à l'aspect de l'arme meurtrière, crut voir luire devant ses yeux le glaive de la justice vengeresse : il ne balbutia qu'un mot inintelligible.

—Et vous, Hervé et Couillie, entrerent, et vinrent se placer, immobiles, devant le commandant qui leur dit :

—Vous êtes partis de Brest pour Toulon avec Lagadec. Une fois en route, Lagadec vous a-t-il quittés le soir à la garde de Saint-Brieuc ?

Réponses, sur l'honneur, par oui ou par non.

La réponse, "oui", tinta comme le glas. Lagadec, les yeux hagards, s'effondra sur ses jambes, en criant "grâce."

—Je vous informe, commandant, qu'il manque un bouton de derrière à la ceinture du pantalon de drap du second maître..... Lagadec ; pendant la revue d'habillement, le lieutenant lui en a fait le reproche.

—Vous en conclurez ?

—Que ce bouton s'est détaché pendant la lutte avec une des victimes

—Cette présomption ne suffit pas pour faire tomber la tête d'un brave marin, qui dort bien tranquille.

—Excuser, commandant, précisément Lagadec dort mal et parle tout seul : mauvais signe. Aussi, vais-je réclamer de votre bonté l'inspection du sac de Lagadec, et cela à son insu.

—Vous persistez, monsieur, c'est bien, répondit en maugréant le commandant, chez qui l'honneur de l'uniforme se sentait froissé. Demain, après le lavage du pont, je vous ferai quérir, et le sac de Lagadec sera ici à votre disposition.

M. Claude, car c'était lui, se retira l'air souriant ; en repartissant à l'avant, il se frottait le nez ; c'était bon signe, la bête de chasse était lancée, il fallait maintenant la rapprocher.

Le lendemain matin, l'agent de la Sûreté, en présence du capitaine, procédait à la perquisition du sac qu'il tenait entre ses jambes. On eût dit un avare tenant son trésor. Rien n'